



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

**Nombres de
Conseillers**

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 11 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué,

s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame *RAVAUD Veronique, maire*

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 005 01

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame Le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire pour la durée de son mandat, afin d'assurer la gestion courante des affaires communales. Dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité à régulariser certaines prises de décision, sans avoir à réunir le Conseil municipal, Madame Le Maire propose de lui déléguer des compétences ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- 1) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 2) de passer les contrats d'assurance ;
- 3) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6) de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7) d'intenter au nom de MENO toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales
- 8) de confier à Madame le Maire la compétence de régulariser les affaires courantes de la commune dans la limite de 8 000 € (dix mille euros) par opérations financières prévues .

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par :

Pascal GILGER, 1^{er} adjoint au maire. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GILGER, ces délégations seront exercées par Madame Alexa VIRENQUE, 2^{ème} adjointe au maire

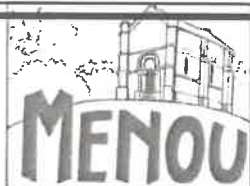
Menou, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Véronique RAVAUDLe secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Veronique RAVAUD, Maire
Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERR Micheline - VIRENQUE Alexa
Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 006 01

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EN EAU POTABLE BOURGOGNE NIVERNAISE (SIAEP)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire informe qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Bourgogne nivernaise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE

- délégué titulaire A : Véronique RAVAUD
- délégué suppléant A : Gérard LOUIS
- délégué titulaire B : Pascal GILGER
- délégué suppléant B : Mickaël LAMARRE



Menou, le 20 MARS 2026

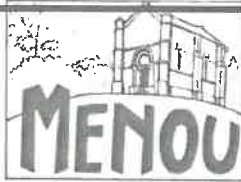
Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

**Nombres de
Conseillers**

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 11 |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame **RAVAUD Véronique, Maire**
Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEEKDT Théophile - GILGER Pascal
 HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique -
 SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa
Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 007 0A

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT
 INTERCOMMUNAL D'ENERGIES, D'EQUIPEMENT ET
 D'ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEEN)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) du 15 décembre 2025,

Considérant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que le mandat des délégués au SIEEEN a pris fin suite aux élections municipales qui se sont déroulées le 15/03/2026. ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne des nouveaux représentants au sein des structures extérieures ;

Le maire expose que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de MENOUI au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** pour représenter la commune de MENOUI pour siéger au SIEEEN :

Commission Locale Énergie (CLÉ) :

Thierry HANEMIAN (titulaire A)
 Catherine COLLETTE (titulaire B)

Compétence : Eclairage public

Alexa VIRENQUE (titulaire)
 Pascal GILGER (suppléant)



Menou, le 20 MARS 2026

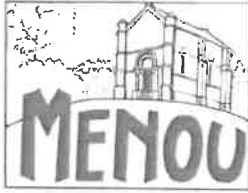
Le Maire,
 Véronique RAVAUD

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
 Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

**Nombres de
Conseillers**

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 11 |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame **RAVAUD Véronique, Maire**

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 008 0A

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU
GROUPEMENT TOURISTIQUE DES VAUX D'YONNE (GTVY)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire informe qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour représenter la commune auprès du **Groupelement Touristique des Vaux d'Yonne**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne en tant que délégués titulaires auprès du **Groupelement Touristique des Vaux d'Yonne** :

- Mme BELTZER Valérie
- Monsieur SERRE Micheline



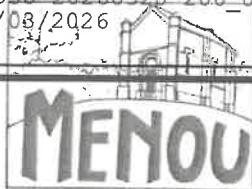
Menou, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Véronique RAVAUDLe secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 MARS 2026
 Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

**Nombres de
Conseillers**

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 11 |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué,

s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame *RAVAUD Veronique Maire*

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 009 01

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ECOLES DU VAL DU SAUZAY
(SI GEVS)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du **Syndicat intercommunal de gestion des écoles du Val de Sauzay**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

- **Délégué titulaire :** Véronique RAVAUD
- **Délégué suppléant :** Catherine COLLETTE



Menou, le 20 MARS 2026

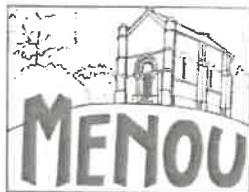
Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

**Nombres de
Conseillers**

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 11 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué,
s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame

RAVAUD Véronique, Maire

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N°2026 010

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU CEG DE VARZY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire informe qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal de gestion du CEG de VARZY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

- Délégué titulaire A Angélique MASSON
- Délégué titulaire B Alexa VIRENQUE



Menou, le 20 MARS 2026

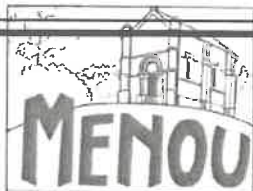
Le Maire,
Véronique RAVAUD

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

Nombres de

Conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame **RAVAUD Véronique**, Maire.
Présents : Mmes et M. **BELTZER** Valérie - **COLLETTE** Catherine - **DEWEERDT** Théophile - **GILGER** Pascal - **HANEMIAN** Thierry - **LAMARRE** Mickaël - **LOUIS** Gérard - **MASSON** Angélique - **RAVAUD** Véronique - **SERRE** Micheline - **VIRENQUE** Alexa
Secrétaire de Séance : **COLLETTE** Catherine

N°2026 011

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES COS58

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune auprès du Comité des Œuvres Sociales de la Nièvre (C.O.S.58)

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DESIGNE

- **Titulaire** : Micheline SERRE
- **Suppléant** : Valérie BELTZER



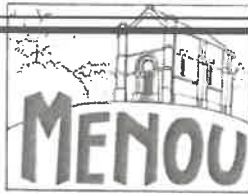
Menou, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

Nombres de

Conseillers

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 11 |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame *RAVAUD Véronique, Marie*

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal
HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique -
SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N°2026 012

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRÈS DE L'ASSOCIATION
DES COMMUNES FORESTIERES**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-33,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DESIGNE

- Titulaire : Mickaël LAMARRE
- Suppléant : Gérard LOUIS



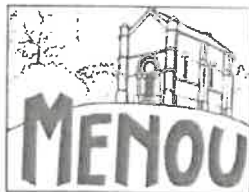
Menou, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

Nombres de

Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame *RAVAUD Véronique, Flavre*

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal
HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique -
SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 013

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Mme le Maire informe qu'il convient de désigner un correspondant défense pour représenter la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DESIGNE

- **Titulaire** : Théophile DEWEERDT



Menou, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Véronique RAVAUD

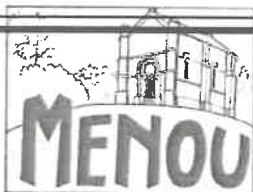
Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le

- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

Nombres de

Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame **RAYAUD Véronique, Maire**
Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal
HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique -
SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa
Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 014

DESIGNATION DES GARANTS FORÊT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les garants forêt suivants :

Mickaël LAMARRE

Gérard LOUIS

François ERNENWEIN



Menou, le 20 MARS 2026

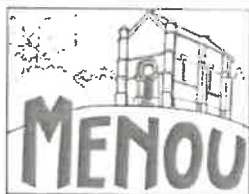
Le Maire,
Véronique RAVAUD

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Convocation du 16/03/2026 - Affichée le 16/03/2026

Nombres de**Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an 2026, le 20 MARS à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame *RAVAUD Véronique, Maire*

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

N° 2026 015

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Toutefois, considérant le cas de l'application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont donc candidats :

| LISTE n°1 Poste de titulaires | LISTE n°1 au poste de suppléants |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Valérie BELTZER | Micheline SERRE |
| Catherine COLLETTE | Théophile DEWEERDT |
| Pascal GILGER | Thierry HANEMIAN |

Une seule liste s'étant présentée, sont donc désignés en tant que :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------|--------------------|
| Valérie BELTZER | Micheline SERRE |
| Catherine COLLETTE | Théophile DEWEERDT |
| Pascal GILGER | Thierry HANEMIAN |



Menou, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Véronique RAVAUDLe secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD